



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-092

Séance du 3 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	10
Absents	5
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	14
Contre	0
Absentions	0

Date de convocation

28/09/2023

Date d'affichage

28/09/2023

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme VERA Martine

Procuration :

Mme DENUT Jacqueline a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette
M. LEBRUN Sébastien a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
Mme RICHIER Delphine a donné pouvoir à Mme DERYCKE Mireille
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à Mme VERA Martine

Absent excusé :

M. WOSINSKI André Michel

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

RIFSEEP

**(RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS,
DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE
ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.712-1, L.714-1, L.714-4,

Vu la délibération n° 2018-098 du 20 décembre 2018 portant sur la mise en place du RIFSEEP,

...

Vu la délibération n° 2020-118 du 17 décembre 2020 portant sur les montants attribués et conditions,

Vu la délibération n° 2022-051 du 31 mai 2022 portant sur RIFSEEP Ingénieur et IFSE Régie,

Considérant que le RIFSEEP n'a pas été prévu pour le poste d'Adjoint Administratif,

Vu la saisine du Comité Social Territorial,

...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- décide la création d'un RIFSEEP ainsi :

CATEGORIE C

ADJOINT ADMINISTRATIF

Groupe	Fonction	Montant Plafond Annuel IFSE	Montant Plafond Annuel CIA	Dans la limite du plafond global de la FPT (agent non logé) à répartir entre les deux parts
2	Accueil Assistant administratif Maîtrise de compétences particulières Polyvalence	600.00 €	200.00 €	800.00 €

Les conditions demeurent fixées par la délibération n° 2020-118 du 17/12/2020.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,



Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,



Adrien GAUTIER